0 6 MAI 2024

Le Directeur Régional de la Sûreté de la Wilaya de Dakhlet Nouadhibou

Objet: rapport d'expertise

: lettre N°0937/DRS NDB, du 30-04-2024

: -un rapport d'expertise PJ

-un scellé de 13,08 gramme de résine de cannabis

J'ai l'honneur de vous faire parvenir le rapport d'expertise, établi par le Laboratoire de Police Technique et Scientifique, relatif à l'examen d'une quantité de produit suspect, objet de la requête de la Direction Régionale de la Sûreté de la Wilaya de Dakhlet Nouadhibou, lettre N° 0937, en date du 30-04-2024.

L'expertise du Laboratoire a mis en évidence la présence de la résine de cannabis.

Il s'agit d'un stupéfiant incriminé par la loi Mauritanienne.

Vous trouverez ci-joint, après objet rempli, le même scellé en retour.

COMMISSARE CONTROLEUR MOHAMED DENNA ESSEISSAH

68442.5 68442.5